

73231
Code INSEE

COMMUNE ST-ETIENNE-DE-CUINES
Commune

DCMN° 29B/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique LAZZARO, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 631 151.01 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre 0 Pour 14

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023

ID : 073-217302314-20230406-2023DELIB_029B-DE



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	312 457.44 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	318 693.57 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	631 151.01 €
D Solde d'exécution d'investissement	-44 394.30 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -44 394.30 €
AFFECTATION = C	=G+H 631 151.01 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	44 394.30 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	586 756.71 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

21 AVR. 2023

Certifié exécutoire par Dominique LAZZARO, Maire, compte tenu de la transmission sous-Préfecture, le 13/04/2023 et de la publication le 13/04/2023.

A SAINT-ETIENNE-DE-CUINES, le 13/04/2023.

21 AVR. 2023

M. Dominique LAZZARO
Maire de St-Etienne de Cuines

